



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 29 septembre**Délibération n°50/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 15 septembre 2026.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François BONNEAU, Fabrice POINT, François NEBOUT, Jérôme SOURRISSEAU, Gérard DESAPHY, Michaël LAVILLE, Mesdames Martine PINVILLE, Virgine LEBRAUD, Maryline VINET, Emilie RICHAUD, Laetitia REGRENIL, Hortense CHARTIER, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Jean-François DAURE, Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hortense CHARTIER.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	5
Votants	15

Objet : Organisation d'une Jam d'animation à Angoulême

L'association CREATIVE GARDEN œuvre pour la promotion du cinéma d'animation, du jeu vidéo et des effets spéciaux, notamment à travers CREATIVE MACHINES, un collectif de près de 700 membres dédié à l'exploration des enjeux et usages des intelligences artificielles génératives dans les métiers créatifs.

Dans ce cadre, le collectif souhaite organiser les samedi 14 et dimanche 15 novembre 2026 dans les locaux de l'école 42 Angoulême, une JAM d'animation autour de l'IA, réunissant une cinquantaine de professionnels et d'étudiants, dont une partie issue du Campus créatif Magelis.

Répartis en équipes de 4, les participants auront pour défi de réaliser un court film d'animation en 48 heures en expérimentant différents outils d'intelligence artificielle. Complété par des ateliers, conférences et temps d'échanges, cet événement n'a pas vocation à promouvoir l'intelligence artificielle de manière systématique, mais à offrir un espace d'expérimentation, de réflexion et de partage permettant d'interroger collectivement les transformations actuellement à l'œuvre dans les métiers créatifs.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans les missions de Magelis en faveur du développement des industries culturelles et créatives. Elle contribue notamment à :

- Renforcer les échanges entre étudiants, professionnels et chercheurs ;
- Accompagner les acteurs du territoire sur les évolutions technologiques impactant les métiers de l'image ;
- Valoriser l'écosystème créatif angoumoisien et son expertise dans les domaines de l'animation, du jeu vidéo et des effets visuels ;
- Favoriser la réflexion collective autour des enjeux économiques, artistiques et sociétaux liés à l'intelligence artificielle.

Afin de permettre l'organisation de cet événement à Angoulême, l'association CREATIVE GARDEN a sollicité Magelis en vue d'un partenariat définissant les engagements respectifs des deux parties et prévoyant l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000€.

Les modalités précises de ce partenariat sont détaillées dans la convention annexée au présent rapport.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à la majorité (1 abstention) :

- **approuvent le principe et les termes de la convention établie entre Magelis et l'association CREATIVE GARDEN pour l'organisation de la JAM d'animation les 14 et 15 novembre 2026 à Angoulême ;**
- **autorisent Madame la Présidente à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 06 oct. 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 06 oct. 2026
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 06 octobre 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

